



[BIODIVERSITÉ](#) - [EAU ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE](#) - [GESTION DES RIVIÈRES](#) - [GEMAPI](#) - [QUALITÉ DES EAUX ET SANTÉ](#) - [POLLUTION TOXIQUE](#) - [MER / LITTORAL](#) - [RESTAURATION DE MILIEUX](#)
> MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017

Le comité de rivière de l'Huveaune lance la phase 2 du contrat

Réunis le 6 décembre dernier à Aubagne, les membres du comité de rivière de l'Huveaune ont salué l'avancement des actions du contrat de rivière et l'engagement du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH).

Situé sur les départements du Var à l'amont et des Bouches-du-Rhône à l'aval, l'Huveaune est un petit fleuve côtier qui traverse de nombreuses communes de la métropole Aix-Marseille-Provence pour se jeter dans la Méditerranée à Marseille. Sur ce

cours d'eau qui parcourt un territoire très urbanisé, des actions de lutte contre la pollution ont été menées dans la première phase du contrat, en particulier l'extension de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie, ou des actions de lutte contre les pollutions toxiques. Ces projets contribuent à maintenir les plages de Marseille en bonne qualité. Un travail important a également été réalisé en faveur de la biodiversité aquatique, à travers un schéma de restauration du cours d'eau. L'organisation future de la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) était également à l'ordre du jour. Ainsi, le SIBVH poursuivra ses missions pendant les deux ans à venir, en partenariat avec la métropole qui reprend officiellement au 1^{er} janvier 2018 la compétence Gemapi.

Au total, ce sont 63 actions pour 17 millions d'euros de travaux programmés dans le contrat de rivière, dont 4 millions d'euros d'aides déjà attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Mots-clés : [Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#), [Métropole Aix-Marseille Provence](#), [Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Huveaune \(SIBVH\)](#)